

0331435F
ACADEMIE DE BORDEAUX
COLLEGE LES EYQUEMS
RUE TOUR DE VEYRINES
33700 MERIGNAC
Tel : 0556470604

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2017

Réuni le : 30/11/2017

Sous la présidence de : Corinne Pesquier

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil donne délégation au chef d'établissement au titre de l'année 2018 pour la passation des marchés à procédure adaptée qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part et des dispositions de l'article 27 du décret 2016-30.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0